

Médico-psychosocial - soins - santé - aller vers - accompagnement - écoute - orientation



SUDINFO

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION
de la Section syndicale Sud Santé Sociaux
à destination des agents du Samusocial de Paris

Membre de l'Union syndicale
Solidaires

N° 10
Mars
2019

Comité technique (CM) - Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail (CHSCT) - Droit d'Alerte

NOUS VOULONS DES PLANNINGS SUR TROIS MOIS! SALARIÉ-E-S PRIS EN OTAGE! BRAQUAGE DES CONGES!

Certains services communiquent encore les plannings aux salarié-e-s trop tardivement. Cela impacte leur vie privée et familiale. Or, les contraintes et obligations qui subordonnent les salarié-e-s, s'arrêtent au seuil de notre établissement et n'ont pas à envahir de leurs tentacules les foyers. Tous les services du Samusocial de Paris ne sont pourtant pas à la même enseigne. Certains services ayant des trames de planning sur l'année, alors que d'autres, au mois. Une différence de traitement qui reste incompréhensible et inacceptable pour Sud Santé Sociaux, d'autant plus face aux raisons invoquées : manque de visibilité sur

les effectifs futurs. Ce n'est pas aux salarié-e-s d'en faire les frais. Chacun ses responsabilités. Plusieurs alertes ont été transmises aux instances représentatives du personnel, à ce sujet : les salarié-e-s n'ayant pas de visibilité sur les mois à venir, ne peuvent organiser leur vie privée et sont obligés de poser des congés par anticipation. L'état de santé, la situation administrative et sociale des salarié-e-s vont-elles désormais conditionner le droit aux congés ? C'est stigmatisant et discriminant. Pourquoi perdre ses congés, durement gagnés, en RDV médicaux, administratifs ou autre ? Ce n'est pas la nature d'un congé. Les sa-

larié-e-s se retrouvent à devoir justifier le moindre petit événement extra-professionnel, mettant à mal le droit à la vie privée de chacun. Sud Santé Sociaux s'est engagé à respecter son programme électoral lors des élections de décembre 2018. Les plannings sur trois mois à l'avance, au moins, fait partie de notre plateforme revendicative. Nous ne pouvons pas nous permettre de cautionner des pratiques qui iraient à l'encontre de cette revendication. Ce serait trahir la confiance des salarié-e-s qui ont voté pour nous.

SYNDICATS CENSURES ?

Depuis quelques mois, il est demandé aux syndicats d'enlever de la liste mail groupé du personnel du Samusocial de Paris, certaines adresses mails de certain-e-s salarié-e-s qui ne souhaitent pas recevoir des mails syndicaux. Notre établissement nous enjoint même l'argument du RGDP (Règlement général de la protection des données). Pourtant, l'utilisation de l'adresse mail groupé du personnel du Samusocial de Paris est une règle d'usage ancienne, et à ce titre, si elle doit être dénoncée, cela doit se faire dans les formes, dans les instances et non pas entre deux portes. De plus, peut-on remettre en question une pratique à la de-

mande de deux ou trois personnes, alors que nous sommes 800 salarié-e-s ? L'alternative qui serait proposée aux syndicats serait la création d'une adresse mail spécifique pour les communications syndicales, sur laquelle les salarié-e-s qui le souhaitent pourraient s'inscrire. Pourquoi pas. Mais au lieu de prendre une décision unilatérale motivée par une poignée de personnes très restreinte, de la part du Samusocial de Paris, ne faudrait-il pas plutôt consulter l'ensemble de salarié-e-s en amont ? Or, tout le personnel de notre établissement ne possède pas de mail professionnel. C'est un projet qui a été mentionné lors du CHSCT du 19 février 2019.

Effectivement, chaque citoyen a le droit de demander à être retiré d'une liste de diffusion, obligeant l'expéditeur à s'y soumettre. Mais l'adresse mail groupé du personnel du Samusocial de Paris, est-il une liste de diffusion ? Voilà l'objet du vrai débat. Cette adresse mail n'est-elle pas plutôt l'équivalent d'un panneau d'affichage ? Personne n'est obligé de le regarder en passant devant, mais l'information syndicale reste à disposition, à égalité pour tous. Ne serait-il pas plus judicieux, pour les personnes ne souhaitant pas recevoir de mails syndicaux, de bloquer tout simplement l'expéditeur ?

CANTORIEL : « EN ATTENDANT GODOT ».

Cantoriel devait arriver en janvier 2019. Or nous constatons qu'il n'en est toujours rien. Nombreux sont les salarié-e-s qui s'inquiètent de ne pas voir figurer dans leurs nouvelles fiches

de paie, les soldes de congés, de RTT, la journée de solidarité, le deuxième volet retraçant les heures de délégation pour les élus ainsi que les dates d'entrée et de sortie dans l'entreprise. Pour certains, il y a

des journées d'arrêt maladie qui ne figurent plus. Pour ceux qui ont néanmoins les identifiants, l'accès ne semble pas fonctionner. Comme l'annonçait notre ancien DRH : « Cantoriel, c'est parti! » Mais où ?

CHANTIER HORAIRE 115: LES SYNDICATS N'ONT JAMAIS VOTE POUR LE PROJET!

Lors du CT (Comité Technique) du 11 janvier 2019, les 3 syndicats ont demandé le report du vote concernant le « chantier horaires du 115 » au prochain CHSCT du 9 février 2019. Suite à quoi il y a eu 8 voix contre et 2 abstentions. Pourtant il

n'est pas rare d'entendre des discours au sein de notre établissement, laissant signifier que cette « réforme » a bien été « validée » en CT et/ou CHSCT. Cette formule n'est pas innocente puisque très souvent, les salarié-e-s qui les reçoivent, ont tendance à croire que les

syndicats l'ont donc accepté. Or il n'en est rien. Pour mémoire, au Briefing du Samusocial de Paris n°24, un premier article sur le sujet s'intitulait « Chantier Horaire du 115-SIAO U : le 49.3 du Samusocial de Paris ». Le titre avait été omis et reporté sur le numéro suivant.

